

LE PAYS D'AURAY ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRE

PROFIL ENVIRONNEMENTAL DU PAYS D'AURAY



- Préambule -

Après une [présentation générale du Pays](#), le profil environnemental présenté dans les pages qui suivent est abordé sous l'angle de huit thématiques :



1. [biodiversité et milieux naturels](#)



2. [qualité du cadre de vie \(paysage, patrimoine\)](#)



3. [prélèvement des ressources naturelles](#)

4. [production et consommation énergétique](#)



5. [risques naturels et technologiques](#)



6. [production de pollution et qualité des milieux](#)



7. [déchets](#)

8. [implication des acteurs et de la population](#)

Pour chacune de ces thématiques, sont déclinés successivement :

- ♦ un diagnostic synthétique,
- ♦ un bilan environnemental (forces - faiblesses, opportunités).

Ce diagnostic synthétique est fondé sur les éléments de connaissance disponibles résultant d'inventaires naturalistes (ZNIEFF), de l'état des protections mises en place, de statistiques (INSEE, RGA, observatoires régionaux), de suivis administratifs et techniques (Agence de l'Eau, DRIRE) ...

Les cartes présentées résultent d'un traitement géographique des données, soit que certaines aient fait l'objet d'un géoréférencement (notamment celles relatives à la biodiversité), soit qu'elles puissent être rapportées à une unité territoriale géoréférencée (commune, canton).

Le champ de l'environnement ainsi abordé privilégie une approche territoriale - état des milieux et du territoire, et pressions s'y exerçant -, dans l'optique de mettre en évidence les interactions entre les activités humaines d'une part, et l'état des territoires et des milieux d'autre part. Ne sont pas abordés certains thèmes, habituellement considérés comme relevant au sens large du champ de l'environnement, telle la santé publique.

Cette approche délibérément territoriale, répond à l'ambition du document, qui est de mettre à disposition des acteurs de chaque Pays et à l'échelle de ces territoires des éléments de connaissance fondamentaux nécessaires à l'élaboration des orientations de planification territoriale.

C'est aussi un regard régional sur le Pays, et par là-même une invitation auprès des acteurs locaux à le discuter, le compléter, le prolonger.

Ainsi, à l'issue de la présentation thématique, sont proposées de manière synthétique, des [pistes pour des programmes d'action](#) répondant aux sensibilités du territoire mises en évidence, dans une logique de développement durable de ce dernier.



INTRODUCTION : PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Le Pays d'AURAY regroupe 4 Communautés de communes :

- la Communauté de communes du Pays d'Auray (36 860 habitants),
- la Communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer (4 735 habitants),
- la Communauté de communes de la Côte des mégalithes (7 674 habitants),
- la Communauté de communes de la Ria d'Étel (10 159 habitants).

A noter que 7 communes sur les 28 ne participent à aucun Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Sa population (72 773 habitants au dernier recensement) a connu une croissance de 6,2 % entre 1990 et 1999. Elle se répartit entre :

- AURAY, l'agglomération principale : 10 911 habitants,
- le pôle balnéaire, QUIBERON (5 073 habitants), et CARNAC (4 444 habitants),
- PLUVIGNER (5 428 habitants) et BRECH (4 500 habitants),
- et 23 communes qui regroupent ensemble 60 % de la population du Pays.

Trois entités territoriales sont identifiables :

- les îles : Belle-Ile-en-Mer, Houat, Hoëdic,
- la presqu'île de Quiberon et la façade littorale depuis la rivière d'Étel jusqu'à la rivière d'Auray,
- l'arrière-pays rural, canton d'AURAY et surtout de PLUVIGNER ;

Dans un tel contexte, l'agriculture n'est pas la principale forme d'utilisation du territoire ; ainsi, la Surface Agricole Utilisée représente :

- 45 % de la surface totale des cantons d'AURAY et PLUVIGNER,
- 34 % de la surface totale des cantons de BELLE-ILE et BELZ,
- 17 % de la surface totale du canton de QUIBERON.

La Superficie Agricole Utilisée se répartit à parité entre surfaces en herbe et terres labourées (céréales-maïs / prairies), sauf à BELLE-ILE où les herbages représentent 72 % de la SAU. A noter que le canton de PLUVIGNER présente un taux de surface boisée supérieur à 15 %.

Sur l'espace littoral, ce sont les activités liées à la mer (pêche, plaisance, conchyliculture) et au tourisme qui prédominent.

Avec ses 100 kilomètres de côtes et les trois îles de Belle-Ile-en-Mer, Houat et Hoëdic, le Pays d'Auray est largement tourné vers la mer. Son littoral présente une richesse patrimoniale exceptionnelle, offrant une extrême variété de milieux - pelouses dunaires, landes, rochers, falaises - accueillant une flore et une faune remarquable, notamment une grande variété d'oiseaux.



1. BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**



• **Connaissance des milieux naturels**

Sont inventoriés à ce jour sur le territoire du Pays d'Auray :

- 34 ZNIEFF de type 1, pour une surface totale de 4 376 ha regroupant à la fois des milieux terrestres (tourbières, landes, étangs) et des milieux littoraux (îles, îlots, vases salées, dunes, côtes rocheuses ...),
- 7 ZNIEFF de type 2, pour une surface totale de 19 459 ha : forêt de Lanvaux, forêt de Camors, forêt de Floranges, le golfe du Morbihan, et des espaces littoraux (entre Erdeven et Plouharnel, à Belle-Ile-en-Mer) et estuariens (rivière d'Étel),
- 6 tourbières d'intérêt régional,
- 2 Zones d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (ZICO) : baie de Quiberon et golfe du Morbihan,
- 3 sites géologiques remarquables,
- des extensions remarquables d'herbiers à zostères à proximité du trait de côte,
- des gisements de maërl en mer,
- 2 estuaires et rivières à migrateurs : rivière d'Étel et le Loc'h (rivière d'Auray).



• **Les sites protégés**

15 sites sont soumis à un arrêté préfectoral de conservation des biotopes, essentiellement sur les îles d'Houat, d'Hoëdic, et de Belle-Ile-en-Mer.

On dénombre 12 sites classés au titre de la loi de 1930 pour une surface totale de 7513 ha, regroupant notamment l'archipel d'Houat et d'Hoëdic, la côte sauvage de Quiberon, et les sites côtiers de Belle-Ile-en-Mer.

A noter enfin le classement en Zone de Protection Spéciale (Z.P.S.) de la baie de Quiberon.

L'action du Conservatoire du Littoral se développe sur 8 sites, sur le continent et dans les îles :

- sur la presqu'île de Quiberon : la côte sauvage (194 ha),
- à Belle-Ile-en-Mer : la pointe des Poulains, l'Apothicaierie - Ster Vras, les dunes de Donnant, la pointe de Pouldon (surface globale 250 ha),
- à l'île d'Houat : Treac'h Er Goured (41 ha),
- à l'île d'Hoëdic : Le Fort (37 ha), et l'île aux Chevaux (2 ha).



• **Les dispositifs de gestion en place**

Le Pays d'Auray accueille 5 Sites d'Intérêt Communautaire du réseau Natura 2000 pour une superficie totale de 17 530 ha :

- la rivière d'Étel,
- les sites côtiers de Belle-Ile-en-Mer,
- l'archipel de Houat et Hoëdic,
- le massif dunaire de Gâvres-Quiberon,
- la partie orientale du Golfe du Morbihan.

A noter également le déroulement de l'Opération Grand Site Dunaire Gâvres - Quiberon .

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) le patrimoine naturel est exceptionnel et très diversifié,
- (+) la reconnaissance par les acteurs de cette richesse et un consensus pour le maintien de sa qualité sont réels,
- (+) le niveau atteint en matière de protection et de gestion est satisfaisant,
- (-) les inventaires des milieux marins remarquables sont insuffisants,
- (-) certaines difficultés sont rencontrées en matière de gestion (structure, mise en œuvre),
- (+) la coïncidence spatiale SIC/OGS Dunaire « Gâvres - Quiberon » est favorable,
- (-) l'espace littoral est surfréquenté à certaines périodes de l'année.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ La poursuite des acquisitions foncières pour la mise en œuvre d'une gestion durable.
- ♦ La mise en œuvre de la directive « Habitats » Natura 2000) :
 - par l'apport méthodologique que l'on peut en attendre et l'état des lieux du document d'objectifs,
 - ainsi que par les mesures de gestion qui en découleront et qui constitueront des outils d'intervention.
- ♦ La poursuite de l'inventaire des milieux marins remarquables.
- ♦ La mise en œuvre opérationnelle de l'OGS Dunaire Gâvres - Quiberon .



2. QUALITÉ DU CADRE DE VIE (PAYSAGE - PATRIMOINE)

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**



• **Etat du droit de l'urbanisme**

L'usage des sols est réglementé par un document d'urbanisme opposable (POS / PLU) sur la totalité du territoire du Pays soit 28 communes (POS / PLU approuvé). Pour 14 d'entre elles, le PLU est en révision. La transcription des espaces remarquables littoraux (L.146.6) dans les P.O.S. est achevée.

• **La consommation d'espace**

Sur le pays d'Auray, la construction est globalement en hausse ; le nombre de résidences principales a augmenté de près de 17 % entre 1990 et 1999. Le nombre de résidences secondaires est très élevé. Ces dernières représentent 40 % des résidences en moyenne sur le Pays (ce taux atteint 65 % à QUIBERON et 72 % à CARNAC). Les logements individuels représentent 73 % de l'ensemble des logements.

• **Etat d'avancement de l'aménagement foncier**

Sur 15 communes, un aménagement foncier a été réalisé et est terminé. Une pré-étude a été réalisée sur 4 communes.



• **Patrimoine**

La richesse patrimoniale du Pays d'Auray est exceptionnelle, notamment du point de vue des vestiges mégalithiques. En effet, ce sont 320 édifices qui sont recensés (Monuments Historiques classés), sur 22 communes, dont 310 dolmens, 6 édifices religieux, 3 édifices civils, 1 fontaine.

Le Pays d'Auray ne recèle aucune commune labellisée « Petite cité de caractère ».

• **Transports - Déplacements**

Le Pays d'Auray est accessible par les grandes infrastructures : le rail (gare d'Auray, liaison avec Quiberon) et la route (RN 165 à 2 x 2 voies). A noter la saturation estivale des axes routiers et la mise en place d'une navette routière à QUIBERON.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) le Pays d'Auray offre une grande diversité de paysages - maritimes, littoraux, ruraux - la plupart remarquables,
- (+) le patrimoine historique est tout aussi important (320 édifices classés M.H.),
- (+) les sites remarquables, notamment côtiers, sont protégés,
- (+) le territoire est couvert en totalité par des documents d'urbanisme opposables,
- (-) une forte pression foncière s'exerce au niveau des espaces littoraux, se faisant ressentir dans l'arrière-pays,
- (-) la consommation d'espace littoral par l'habitat diffus ou peu dense est très importante,
- (-) une déprise agricole, renforçant la compétition pour le foncier, est réelle,
- (-) des paysages ruraux sont à réhabiliter et à entretenir,
- (-) la surfréquentation touristique entraîne diverses pressions, sur les espaces littoraux et maritimes notamment, ainsi qu'une saturation des axes routiers locaux .

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Achever la révision des documents d'urbanisme sur les 14 communes concernées ; la réalisation préalable d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) constitue une opportunité pour une réflexion globale en termes d'aménagement, de réserves foncières et d'affectation de l'espace.
- ♦ Engager une démarche paysagère globale (charte paysagère) : réhabilitation des paysages ruraux (poursuite des actions d'ores et déjà engagées pour la reconstitution du bocage), amélioration des paysages urbains et périurbains, requalification des paysages dégradés (entrées de ville et de bourg, zones d'activités...).
- ♦ Arrêter la consommation d'espace sur le littoral.
- ♦ Elaborer et mettre en œuvre un plan de déplacement.
- ♦ Concrétiser le schéma départemental de véloroutes et voies vertes.



3. PRÉLÈVEMENT DES RESSOURCES NATURELLES

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

• **Les prélèvements d'eau**



Usages de l'eau	Eaux de surface		Eaux souterraines	
	Nombre de bassins versants concernés	Volume annuellement prélevé m ³	Nombre de bassins versants concernés	Volume annuellement prélevé m ³
Alimentation en Eau Potable (2001)	2	5 927 100	1	130 000
Industriel (2001)	1	1 200	2	58 200
Irrigation* (2000)	2	65 000	2	37 300

* Surface irriguée : 73,1 ha.

La qualité de l'eau distribuée pour l'AEP est satisfaisante à très satisfaisante du point de vue des taux de nitrates : leur taux varie entre 25 et 40 mg/l sur l'essentiel du territoire, voire est inférieur à 25 mg/l (à Belle-Ile-en-Mer notamment).

La mise en place des périmètres de protection des captages situés sur le territoire est bien avancée :

- eaux souterraines : la Déclaration d'Utilité Publique est intervenue pour 1 captage ; 2 captages n'en nécessitent pas (protection naturelle) ; la procédure reste à achever pour 1 captage,
- eaux de surface : la Déclaration d'Utilité Publique est intervenue pour 2 captages ; la procédure reste à achever pour 1 captage.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) la qualité de l'eau distribuée est satisfaisante,
- (-) la consommation d'eau subit de fortes variations au cours de l'année,
- (+) la mise en place des périmètres de protection de captages est bien avancée.

→ **OPPORTUNITÉS**

- Achever la mise en place des périmètres de protection des captages d'eau potable.
- Sensibiliser les usagers à une utilisation rationnelle et économie de l'eau : campagnes d'information.



4. PRODUCTION ET CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

On ne recense sur le Pays d'Auray aucune chaufferie au bois ni de consommateur important d'électricité. A noter que l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de PLOUHARNEL n'est pas dotée d'un système de récupération d'énergie.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

(+) le Pays dispose d'un microclimat, d'un ensoleillement et d'un potentiel éolien qui mériteraient d'être précisés dans l'optique d'une diversification des sources d'énergie.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Développer le recours aux énergies renouvelables :
 - solaire,
 - éolien : réflexion à mener pour élaborer un schéma directeur d'implantation des parcs éoliens,
 - bois - énergie.
- ♦ Développer les économies d'énergie.





5. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

- **Risques naturels**

Néant.

- **Risques technologiques**

2 communes sont soumises au risque transport de matières dangereuses : AURAY et LE PALAIS.

- **Autres risques**

- 1 établissement dispose d'une installation de réfrigération à l'ammoniac soumis à l'arrêté ministériel du 16/07/97 :
 - ♦ S.S.S. à LANDEVANT,
- vulnérabilité des côtes à la pollution maritime.

→ FORCES ET FAIBLESSES

- (-) l'enfrichement, conséquence de la déprise agricole, pourrait constituer un facteur de vulnérabilité du territoire au regard du risque d'incendie,
- (-) le linéaire côtier très important est très vulnérable à toute pollution venant de la mer : pollution massive (par hydrocarbures notamment), ou pollution récurrente par des macro-déchets.

→ OPPORTUNITÉS

- ♦ Surveiller les secteurs en déprise, et la progression ou non de l'enfrichement.
- ♦ Mener une réflexion d'ensemble sur les modalités de nettoyage des plages l'été, avec pour objectif le respect de l'habitat « végétation annuelle de laisses de mer ».
- ♦ Sensibiliser les navigateurs (plaisanciers et professionnels) pour la maîtrise des rejets en mer : action de proximité au niveau des ports, des associations de plaisanciers ...



6. PRODUCTION DE POLLUTION ET QUALITÉ DES MILIEUX

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

• **L'air**

L'Usine d'Incineration des Ordures Ménagères de PLOUHARNEL est soumise à la taxe générale sur les activités polluantes Air (TGAP - Air). Des travaux réalisés à l'été 2001 ont eu pour effet de diminuer de manière très importante les rejets d'acide chlorhydrique (de 55 à moins de 2 T). Les mesures d'émissions de dioxines réalisées en 2001 à PLOUHARNEL sont satisfaisantes au regard de la réglementation actuelle.

• **Les sols**

- 3 sites dont les sols sont pollués sont recensés :
 - ♦ le site de Bretagne Chrome à PLUVIGNER (traitement de surface). Les études menées ont classé le site en priorité 2. Une surveillance annuelle de la qualité des eaux souterraines est à instaurer,
 - ♦ l'ancienne usine à gaz d'Auray. Le diagnostic a été réalisé en 1993 et les travaux en 1993-1994,
 - ♦ l'ancienne usine à gaz de LE PALAIS dont le diagnostic est prévu en 2004.
- aucune commune n'est classée en Zone d'Excédent Structurel au regard de la production d'azote animal. La situation est la suivante :
 - ♦ 23 communes présentent une production inférieure à 140 kg N/ha/an,
 - ♦ 5 communes ont une production comprise entre 140 et 170 kg N/ha/an.



• **Les eaux littorales**

Sur 4 sites, des proliférations d'algues vertes (fréquence 1 à 4 fois par an) ont été répertoriées (QUIBERON, rivière d'Étel, ERDEVEN, rivière d'Auray).

Les observations réalisées en 2001 par IFREMER dans le cadre du réseau REMI (surveillance microbiologique des coquillages) indiquent :

- ♦ rivière d'Étel : tendance à l'amélioration confirmée (huîtres),
- ♦ baie de Plouharnel : qualité très satisfaisante (huîtres),
- ♦ rivière de Crac'h : résultats très satisfaisants (huîtres et palourdes),
- ♦ rivière de St-Philibert : résultats très satisfaisants (huîtres et palourdes),
- ♦ rivière d'Auray : résultats très satisfaisants (palourdes plus sensibles).

Le nombre de points de surveillance REMI est le reflet de l'importance de l'activité conchylicole.

Concernant la qualité bactériologique des plages, la situation en 2001 était la suivante :

- ♦ eaux conformes de bonne qualité : 14 plages,
- ♦ eaux conformes de qualité moyenne : 9 plages,
- ♦ eaux pouvant être momentanément polluées : 3 plages,
- ♦ eaux de mauvaise qualité : néant.



• Les eaux continentales

- les établissements industriels soumis à autosurveillance / eau - agroalimentaire sont au nombre de 3. Leurs rejets interviennent :
 - ♦ via une station d'épuration collective pour l'un d'entre eux,
 - ♦ via un épandage pour les deux autres .
- 1 établissement industriel est soumis à autosurveillance / eau - traitement de surface à PLUVIGNER (milieu récepteur : Loc'h, après détoxication),
- 7 stations d'épuration collective (dont 1 mixte) sont en fonctionnement ; pour 5 d'entre elles, les rejets interviennent directement en mer.

On dénombre 19 stations d'épuration collectives en service sur le territoire du Pays, tous dispositifs confondus, pour une capacité globale de 165 900 équivalent-habitant, répartie comme suit :

- supérieure ou égale à 20 000 éqh : 2 stations,
- de 10 000 à moins de 20 000 éqh : 4 stations,
- de 5000 à moins de 10 000 éqh : 2 stations,
- de 2000 à moins de 5000 éqh : 0 station,
- inférieure à 2000 éqh : 11 stations.

Du point de vue physico-chimique, la rivière d'Etel présente une eau de bonne qualité. Pour la rivière d'Auray, on note une altération des eaux par les nitrates (eau de mauvaise qualité : entre 25 et 50 mg/l).

→ FORCES ET FAIBLESSES

- (+) la réalisation en 2001 de travaux a permis de limiter les rejets atmosphériques à l'UIOM de PLOUHARNEL,
- (-) on constate la saturation estivale des axes routiers par le trafic automobile et les rejets atmosphériques associés,
- (+) la réhabilitation des sites dont les sols sont pollués (2 sites étudiés, 1 site dont l'étude est prévue en 2004) est en cours,
- (+) la production d'azote animal est modérée (aucune commune en zone d'excédent structurel),
- (+) les résultats de la surveillance microbiologique des coquillages sont bons ; ils sont le reflet des efforts réalisés en matière d'assainissement pour préserver la qualité des eaux littorales et estuariennes.
- (+) le recours des industriels aux stations d'épuration collectives est faible,
- (+) l'équipement en dispositifs d'assainissement collectif est satisfaisant,
- (+) la qualité physico-chimique des eaux de surface continentales est bonne, excepté l'altération du Loc'h (amont de la rivière d'Auray) pour les nitrates,
- (-) la forte population estivale entraîne un apport de pollution associé.

→ OPPORTUNITÉS

- ♦ Poursuite de la mise aux normes de l'UIOM de PLOUHARNEL, en termes de rejets atmosphériques (application de la directive européenne).
- ♦ Elaboration d'un plan de déplacements visant à remédier à la saturation du réseau routier en saison touristique (modes de transport alternatifs ...).
- ♦ Poursuite des travaux de dépollution des sites industriels et sites pollués.
- ♦ Mise en œuvre de Bretagne Eau Pure sur le bassin du Loc'h et reproductibilité potentielle (pôle de compétence).
- ♦ Poursuite des efforts concernant l'assainissement collectif (surveillance et amélioration de l'efficacité des stations existantes).



7. LES DÉCHETS

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

- **Déchets ménagers et assimilés**

Les installations de traitement comprennent un centre de stockage de classe 2 à LE PALAIS, une usine d'incinération sans récupération d'énergie à PLOUHARNEL, un centre de transfert à PLUVIGNER, 7 déchetteries.

La collecte sélective est en place sur les 4 communes du canton de PLUVIGNER, gérée par un SIVOM et sur BELLE-ILE-EN-MER, gérée par la Communauté de Communes.

Concernant les 11 décharges recensées, 4 sont réhabilitées, 7 ne le sont pas dont 1 est en cours d'étude.

- **Déchets industriels spéciaux :**

4 établissements industriels sont producteurs de Déchets Industriels Spéciaux -D.I.S.- soumis à autosurveillance déchets :

- BRETAGNE CHROME (traitement de surface) : 169 T/an (PLUVIGNER),
- GEVAL (UIOM de PLOUHARNEL) : 891 T/an (PLOUHARNEL),
- HILL-ROM-LE COUVIOUR (traitement de surface) : 282 T/an (PLUVIGNER),
- SOYER-AFFINAGE (fonderie) : 8148 T/an (BRECH).

→ FORCES ET FAIBLESSES

- (+) il existe un savoir-faire local en matière de mise en œuvre de la collecte sélective,
- (+) le réseau de déchetteries est bien réparti sur le territoire,
- (-) la collecte sélective n'est pas généralisée à tout le territoire, limitant le tri avant traitement et le recyclage, notamment sur la zone touristique,
- (-) l'accroissement de la population lors de la saison touristique constitue une contrainte forte pour le dimensionnement des dispositifs de traitement et la logistique de collecte,
- (-) l'absence d'un centre d'enfouissement pour les inertes est préjudiciable.

→ OPPORTUNITÉS

- ♦ Généraliser la collecte sélective à tout le territoire.
- ♦ Développer corrélativement le tri avant traitement (réduction des déchets ultimes) et le recyclage.
- ♦ Identifier les besoins en centre de stockages et leur nature.
- ♦ Sensibiliser les professionnels et les fédérer dans l'optique d'une réduction des volumes de déchets.



8. IMPLICATION DES ACTEURS ET DE LA POPULATION

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

Sur le Pays d'Auray, on recense :

- 4 structures d'éducation à l'environnement :
 - ♦ l'écomusée de St-Degan à BRECH.
 - ♦ le musée des Thoniers à ETEL.
 - ♦ le Fort, à HOEDIC.
 - ♦ le Manoir de la Nature au PALAIS.
- 1 centre d'initiation à l'environnement :
 - ♦ Armor Argoat environnement, à QUIBERON.
- 4 associations agréées pour la protection de la nature et de l'environnement :
 - ♦ l'Union Belliloise pour l'environnement, dont le siège est au PALAIS (agréée sur toute l'île).
 - ♦ Les amis de Locmiguél de Baden dont le siège est à BADEN, et dont le territoire d'agrément comprend CRACH, LOCMARIAQUER, PLUNERET et AURAY.
 - ♦ l'Association de défense du site de SAINT-PHILIBERT dont le siège est à SAINT-PHILIBERT.
 - ♦ l'Association de défense du site de LOCMARIAQUER dont le siège est à LOCMARIAQUER.
- 1 entreprise certifiée ISO 14001 à AURAY.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) les structures d'éducation à l'environnement et les associations agréées développent essentiellement leur action sur l'espace littoral, lequel fait l'objet de fortes pressions,
- (-) dans l'arrière-pays, on constate une absence de structures citoyennes impliquées dans le domaine de l'environnement,
- (-) les entreprises semblent peu sensibilisées par le « management » environnemental.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ La sensibilisation des acteurs économiques à la prise en compte de l'environnement et aux technologies propres.
- ♦ La réalisation d'une charte pour l'environnement sur le territoire du Pays, moment privilégié de concertation et de participation.



PROPOSITIONS d' ACTIONS pour le DÉVELOPPEMENT DURABLE du PAYS

- **Poursuivre la dynamique de réflexion, de concertation et d'action lancée par l'élaboration de la charte de développement durable du Pays.**
- ♦ développer les outils de connaissance de l'environnement, observatoires, tableaux de bord...et doter le Pays de capacités d'expertise, d'évaluation et de prospective,
 - ♦ mobiliser en permanence les compétences du Pays vers le développement durable : réunion du conseil de développement, animation des chargés de mission des collectivités, partenariat avec les associations ...,
 - ♦ développer l'éducation à l'environnement vers tous les publics.
- **Promouvoir une utilisation harmonieuse du territoire par les différents acteurs (agriculteurs, activités industrielles, urbanisation).**
- ♦ affirmer comme priorité l'arrêt de la consommation d'espace sur le littoral,
 - ♦ développer une réflexion sur les besoins territoriaux (du point de vue foncier) des différents acteurs, et sur l'équilibre souhaitable entre les différents secteurs d'activités,
 - ♦ traduire ces réflexions dans un document de planification territoriale, y compris en termes de maîtrise foncière,
 - ♦ harmoniser et mettre en conformité avec ces orientations les documents d'urbanisme.
- **Maintenir et pérenniser la qualité du cadre de vie et des paysages.**
- ♦ respecter la qualité des paysages,
 - ♦ élaborer une charte paysagère au niveau du territoire,
 - ♦ intégrer les recommandations de cette charte dans les documents d'urbanisme,
 - ♦ réhabiliter les paysages ruraux dégradés, les décharges non autorisées,
 - ♦ développer des opérations communales de réhabilitation du bocage dans les cantons ruraux,
 - ♦ élaborer un plan de déplacement.
- **Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel et bâti.**
- ♦ poursuivre la gestion des espaces d'ores et déjà protégés,
 - ♦ poursuivre les inventaires des milieux marins,
 - ♦ promouvoir les échanges d'expériences par la mise en réseau des sites et des gestionnaires.
- **Poursuivre les efforts en matière de maîtrise de pollution et d'élimination des déchets.**
- ♦ généraliser la collecte sélective des déchets,
 - ♦ promouvoir corrélativement le tri avant traitement,
 - ♦ augmenter le nombre de centres de stockage,
 - ♦ généraliser les opérations bassins versants pour maintenir la qualité des eaux de surface,
 - ♦ sensibiliser les navigateurs pour la maîtrise des rejets en mer.
- **Promouvoir les énergies renouvelables.**
- ♦ préciser le potentiel éolien et son acceptabilité (schéma d'implantation),
 - ♦ développer le recours à l'énergie solaire,
 - ♦ développer la filière bois-énergie.



Source des données présentées

- Introduction - Présentation du territoire
 - ♦ Diagnostics INSEE de chaque Pays (mai 2001).
 - ♦ Recensement Général de l'Agriculture 2000.

- Biodiversité - Milieux naturels
 - ♦ Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne.
 - ♦ Réseau d'information « Bretagne Environnement » : www.bretagne-environnement.org.

- Qualité du cadre de vie
 - ♦ Directions Départementales de l'Équipement (22, 29, 35, 56).
 - ♦ Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (22, 29, 35, 56).
 - ♦ Ministère de la Culture
Site Internet Mérimée
 - ♦ Diagnostics INSEE par Pays.

- Prélèvements de ressources naturelles
 - ♦ Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
 - ♦ Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (29, 35, 56).
 - ♦ Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales des Côtes d'Armor.

- Production - Consommation énergétique
 - ♦ Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) de Bretagne.
 - ♦ Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

- Risques naturels et technologiques
 - ♦ Ministère de l'Écologie et du Développement Durable - DPPR - Sous-Direction Prévention des risques majeurs (les risques par commune).
 - ♦ Panorama de l'Environnement Industriel en Bretagne au 31/12/01 (DRIRE Bretagne).

- Production de pollution et qualité des milieux
 - ♦ Panorama de l'Environnement Industriel en Bretagne au 31/12/01 (DRIRE Bretagne).
 - ♦ Direction Régionale aux Affaires Sanitaires et Sociales (état des plages, 2001).
 - ♦ Agence de l'Eau Loire-Bretagne (cartes de qualité 1997 - 1999, dispositifs collectifs d'assainissement).
 - ♦ IFREMER (cartographie algues vertes 2002, bulletin de surveillance 2002).

- Déchets

Observatoire régional des déchets ADEME.

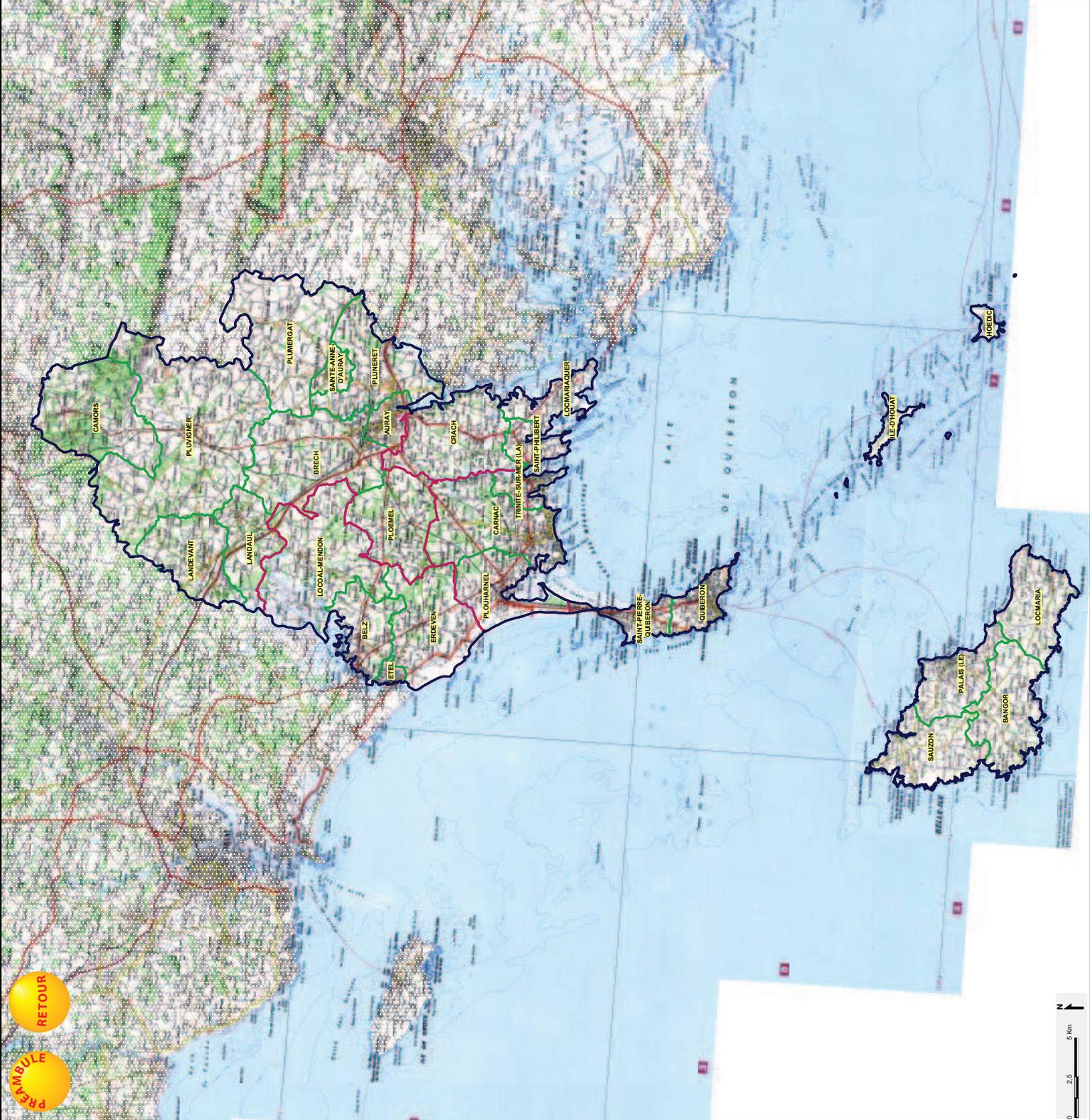
- Implication des acteurs
 - ♦ Annuaire des acteurs de l'éducation à l'environnement en Bretagne (1999-2001-REEB).
 - ♦ Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne (Associations agréées).
 - ♦ Association Orée (www.oree.org).

<p>Document réalisé à l'initiative de la Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne, Service de l'Évaluation et du Développement Durable. Bureau d'Études CERESA - 35230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE – 2003 Cartographie : - SCAN100® © IGN 1997, - BDCarthage 2.4® © IGN 1996.</p>



PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS D'AURAY -



Légende

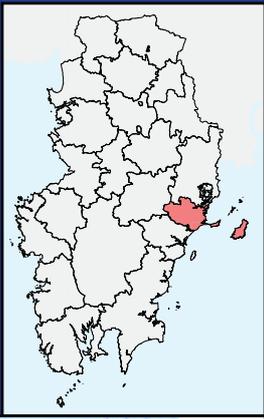
- Limite du pays
- Limite EPCI à fiscalité propre
- Limite communale

Sources :

- SCAN 100
- BD Carthage

CERESA
Le Ponton, Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUIN 2003

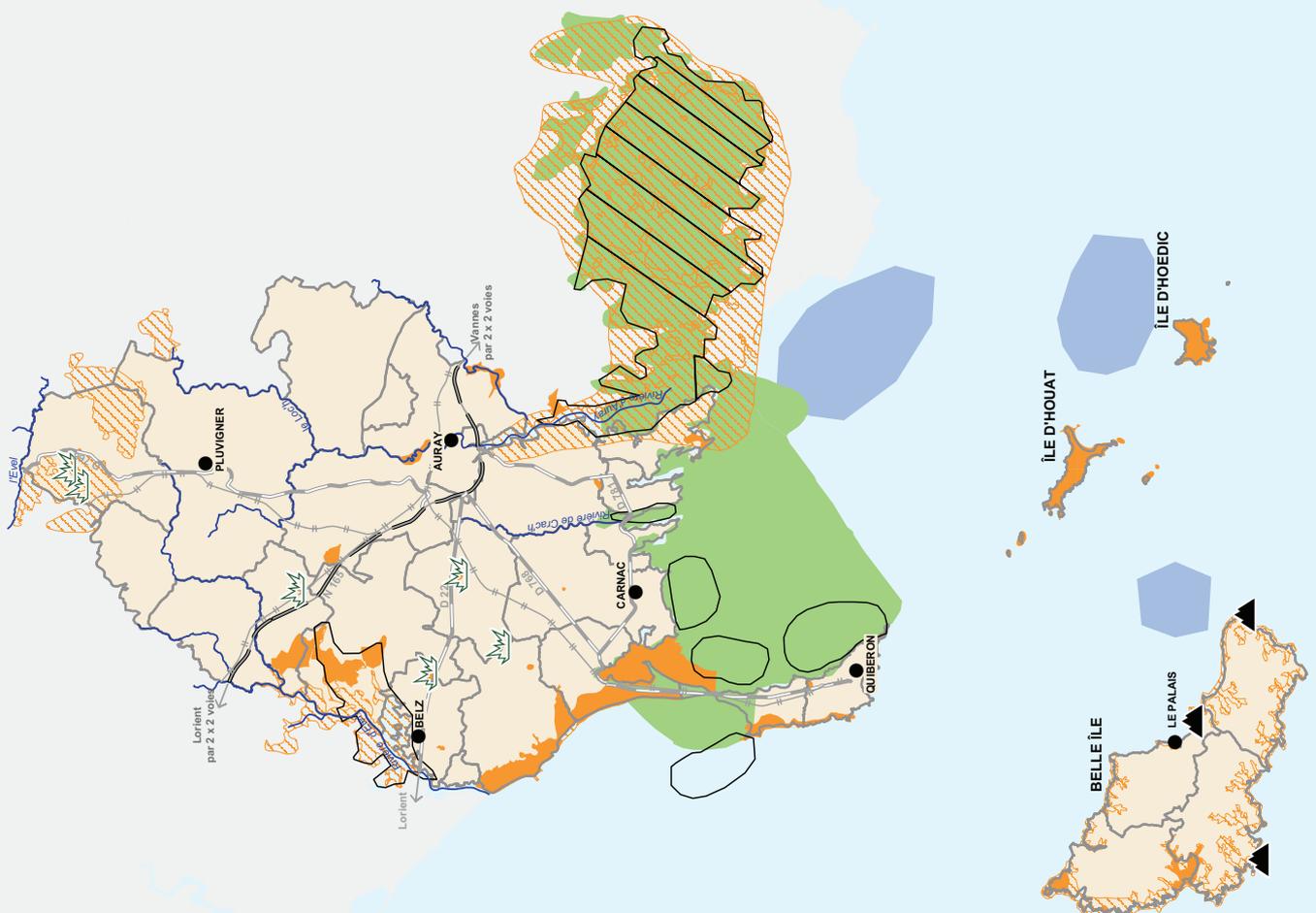




-  Zone Naturelle d'intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 1
-  Zone Naturelle d'intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 2
-  Site géologique remarquable
-  Zone d'intérêt Communautaire pour les Oiseaux
-  Gisement de matériel
-  Herbiers à zostère
-  Tourbière

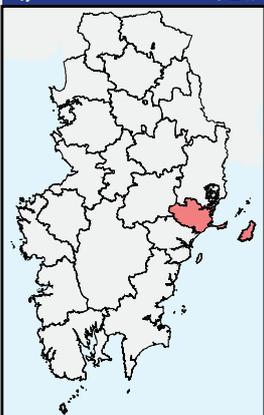
Légende du fond de plan

-  Limite communale
-  Cours d'eau
-  Axe 2 x 2 voies
-  Autre route principale
-  Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- DIREN Bretagne





ÉLÉMENTS DE PROTECTION DES MILIEUX

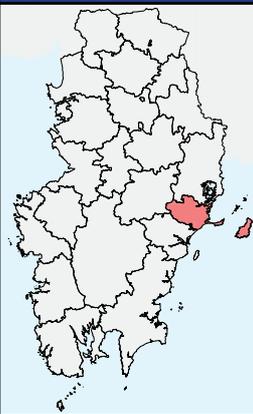
- ◆ Arrêté de biotope
- Site naturel classé (loi du 2 mai 1930)
- Réserve naturelle
- Zone de Protection Spéciale
- Site désigné au titre de la convention de RAMSAR pour la conservation des zones marines peu profondes

ÉLÉMENTS DE GESTION DES MILIEUX

- Site d'Intérêt Communautaire (Natura 2000)
- Parc Naturel Régional

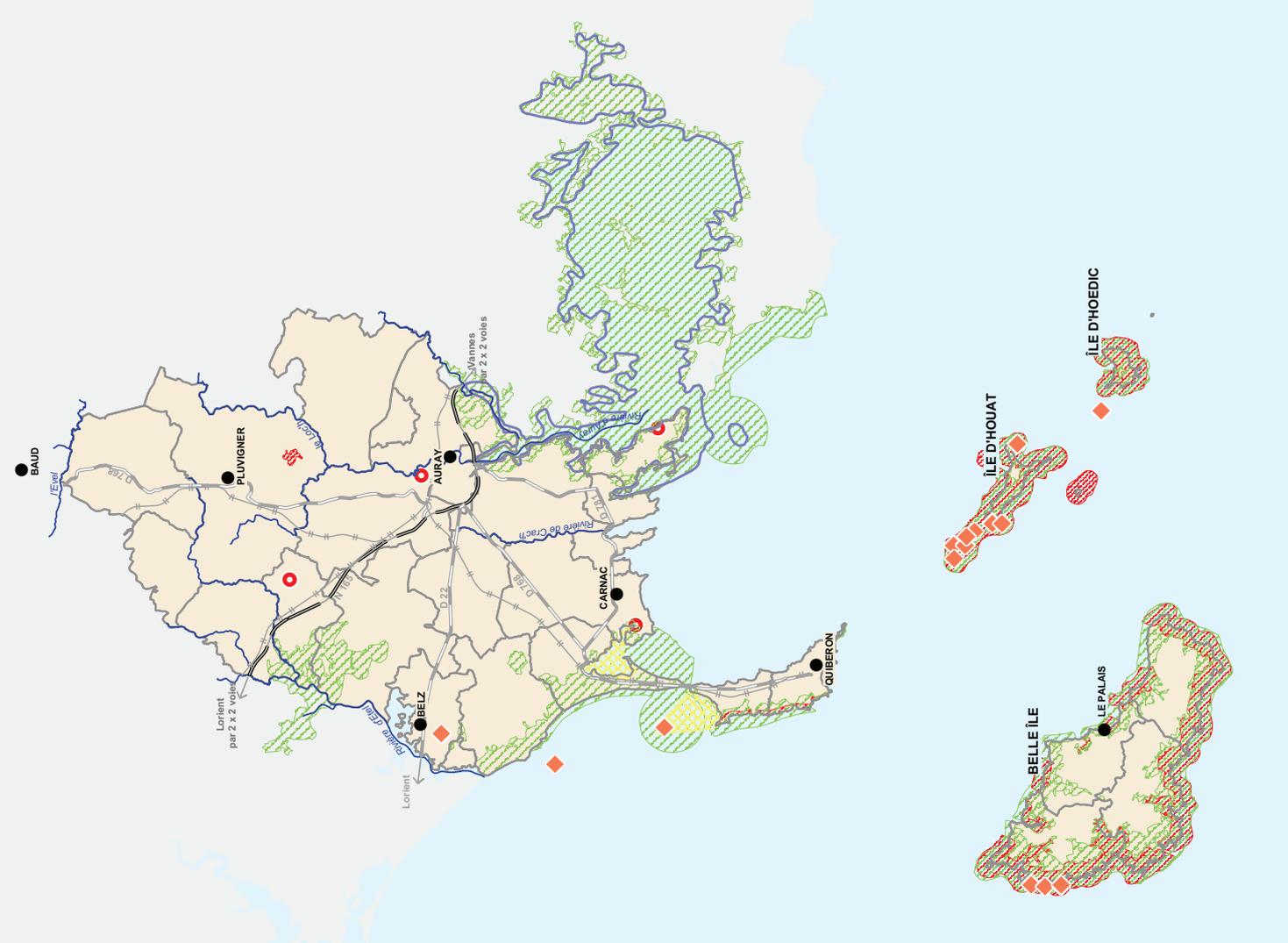
Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :
- Fond - BD carthage
- DIREN Bretagne

CERESA
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE





ÉTAT DU DROIT DE L'URBANISME

Les plans locaux d'urbanisme (situation au 1er janvier 2003)

- PLU approuvé
- PLU en cours de révision
- PLU en cours d'élaboration
- Carte communale approuvée ou en élaboration
- Pas de document d'urbanisme

Mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec la loi littorale (Article L146-6 du code de l'urbanisme)

- Espaces remarquables identifiés et pris en compte dans un document de planification
- Espaces remarquables identifiés, non pris en compte dans un document de planification

MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS (PRÉSENCE ET NOMBRE PAR COMMUNE)

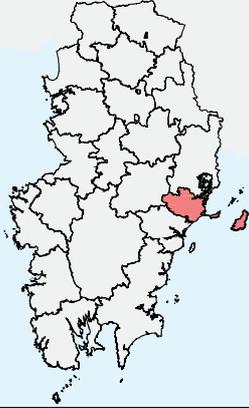
- Mégalithe, monument protohistorique
- Monument religieux (église, chapelle, cimetière, couvent, ...)
- Bâtiment civil ou militaire (château, maison, fort, ...)
- Fontaine
- Croix isolée

PETITES CITÉS DE CARACTÈRES

Nom de la petite cité de caractère

Légende du fond de plan

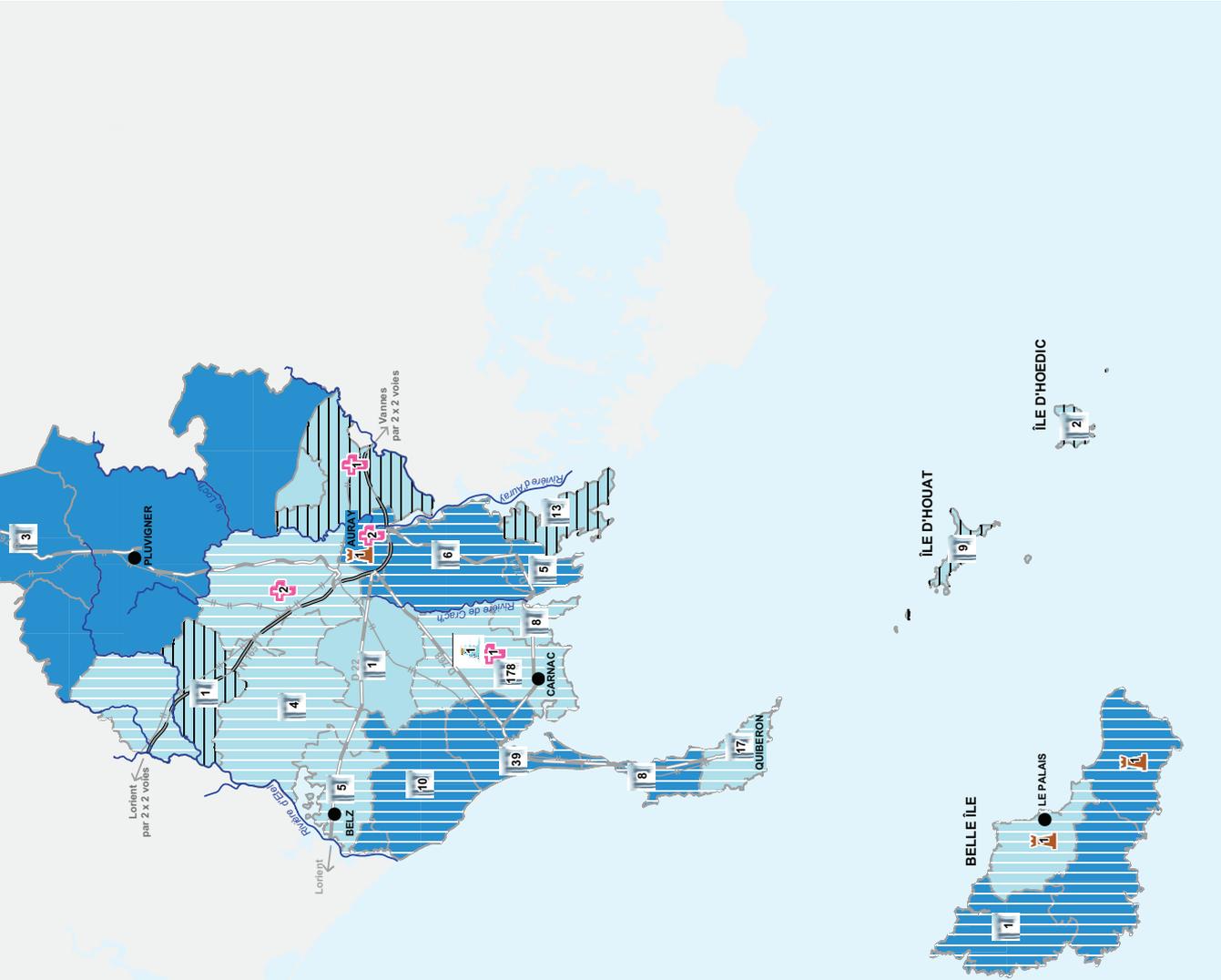
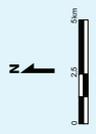
- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :
 - Fond - BD carthage
 - DDE 56
 - Cités d'Art de Bretagne
 - Ministère de la Culture - Site internet Mérimée

CERESA
 Le Pont - Route de la Rivière
 35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUN 2003



Prélèvement pour l'alimentation en eau potable



QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS

données 2001

X m3 Eau de surface
Y m3 Eau souterraine

Limite des bassins versants concernés par un prélèvement d'eau

QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE: TENEUR EN NITRATES

données 2001

Teneurs moyennes (mg NO3-/l)

- de 0,0 à 25,0 inclus
- de 25,0 à 40,0 inclus
- de 40,0 à 50,0 inclus
- supérieures à 50,0
- pas d'adduction publique

Teneurs maximales (mg NO3-/l)

- supérieures à 50,0

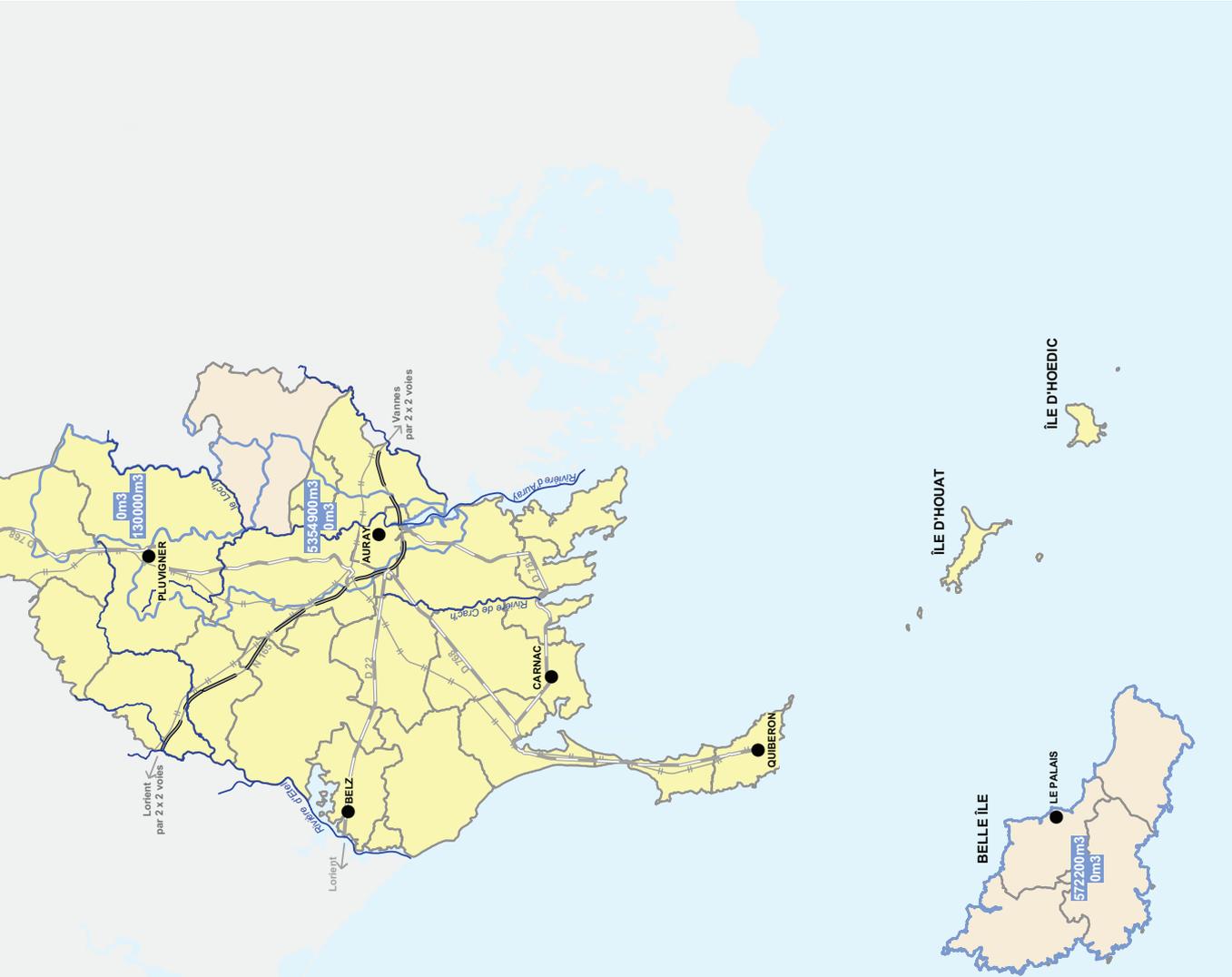
Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :
- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau
- DRASS

CERESA
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE





**QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT POUR L'USAGE INDUSTRIEL
PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS**

données 2001

X m³ Eau de surface
Y m³ Eau souterraine

**QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT POUR L'IRRIGATION
PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS**

données 2000

X m³ Eau de surface
Y m³ Eau souterraine
Z ha Part de la surface irriguée par bassin versant sur le territoire du pays

Limite des bassins versants concernés par un prélèvement d'eau

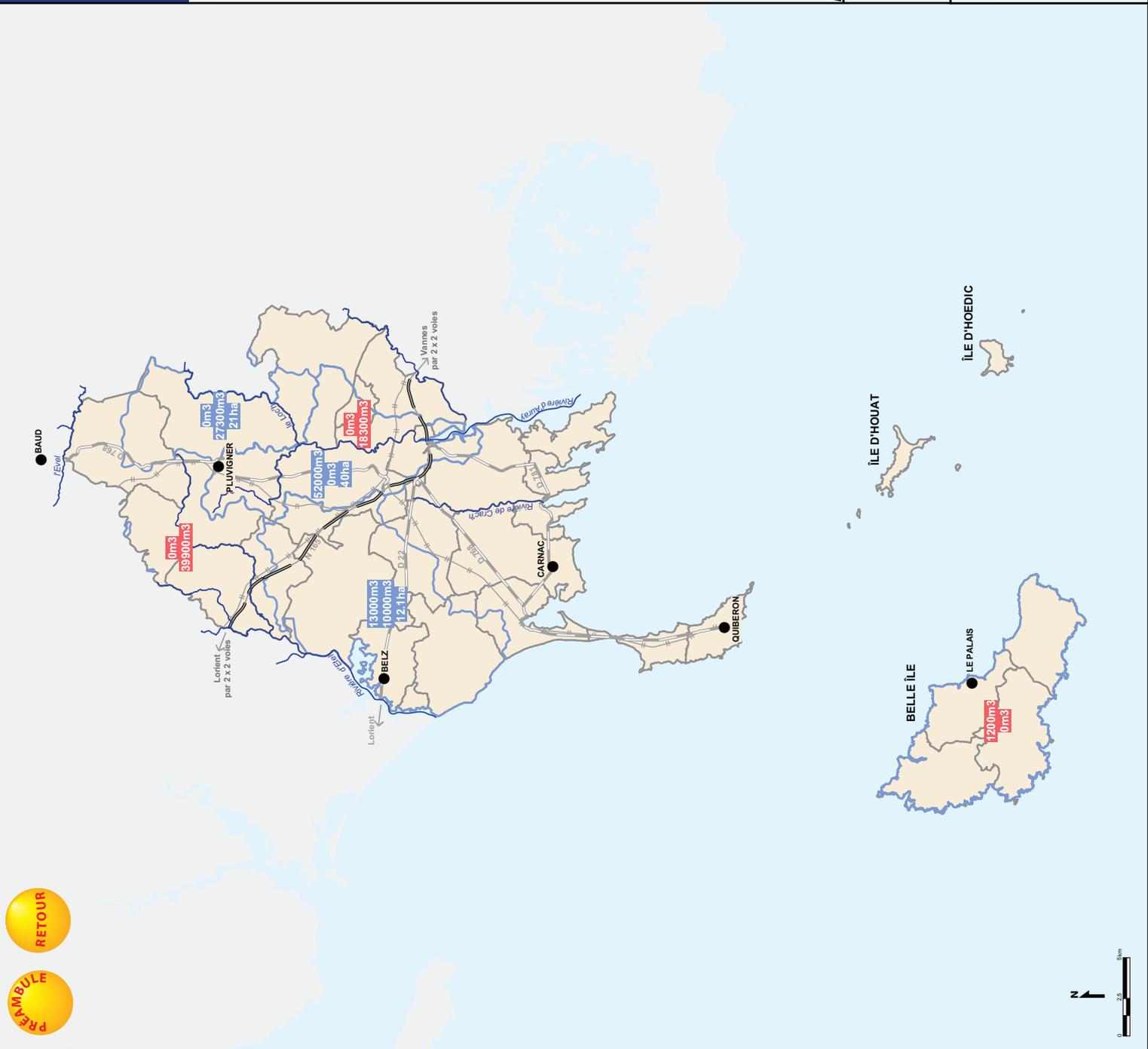
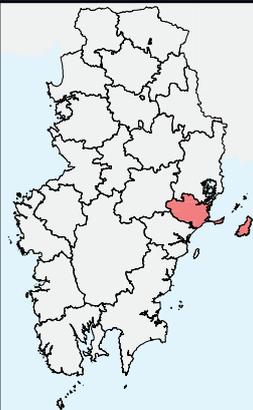


Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée

Sources :

- Fond - BD Carthage
- Agence de l'eau
- DRASS





RISQUES NATURELS

- I** Commune soumise au risque inondation ou submersion marine
- M** Commune soumise au risque mouvement de terrain
- F** Commune soumise au risque feux de forêt
- T** Commune soumise au risque tempête

RISQUES TECHNOLOGIQUES

- In** Commune soumise au risque industriel
- Tr** Commune soumise au risque transport de matières dangereuses
- B** Commune soumise au risque barrage
- D** Commune soumise au risque rupture de digue
- N** Commune soumise au risque nucléaire

ETAT D'AVANCEMENT DES PPR INONDATION (AU 01 - 09 - 2002)

- PPRI prescrit
- PPRI approuvé
- PPRI approuvé en cours de révision
- PPRI annulé - reprise de la procédure

SILO SOUMIS À L'ARRÊTÉ DU 20 JUILLET 1998

Présence de la ou des installations sur la commune (avec indication du nombre d'installations)

INSTALLATION DE RÉFRIGÉRATION À L'AMMONIAC SOUMISE À L'ARRÊTÉ DU 16 JUILLET 1997

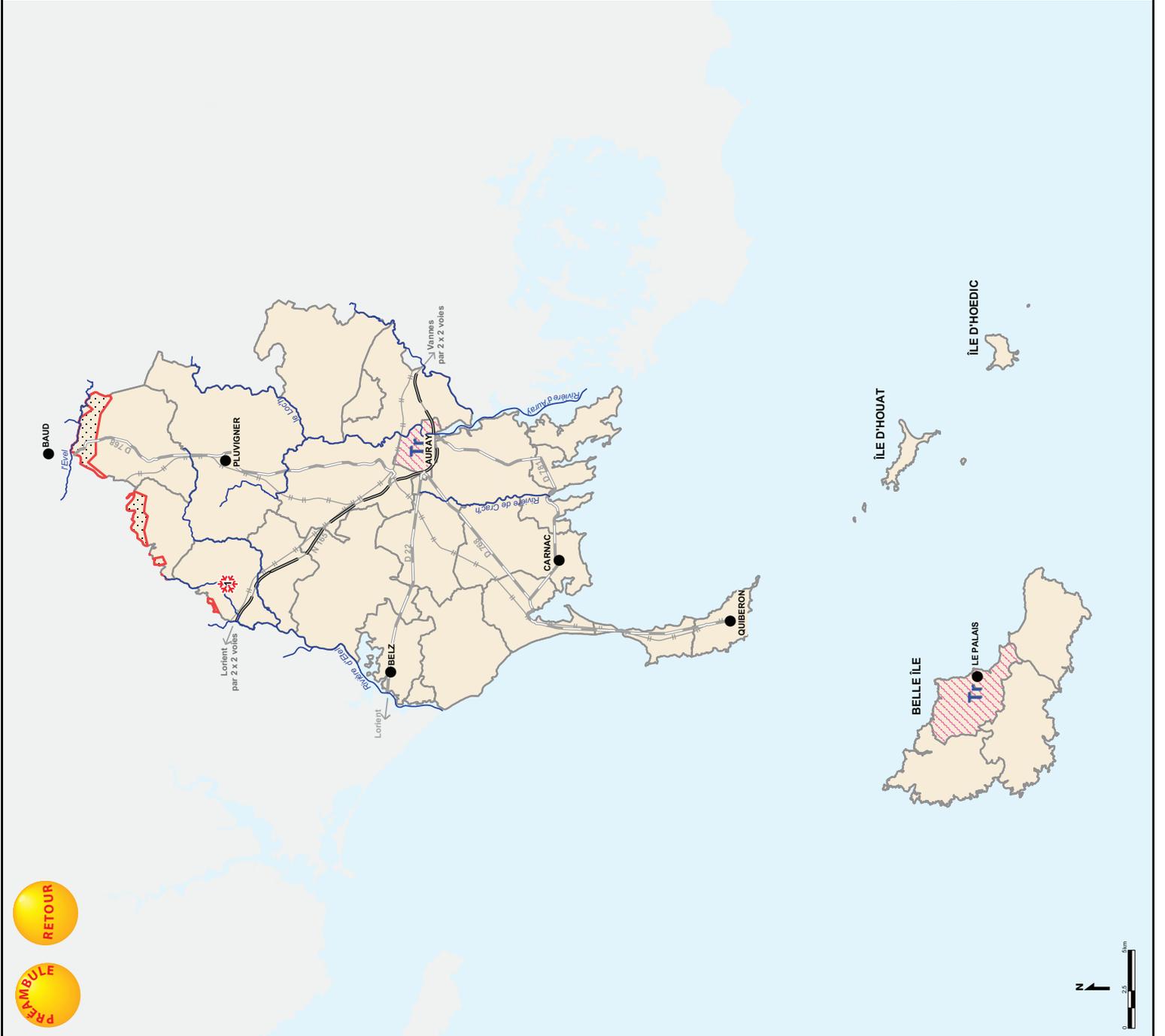
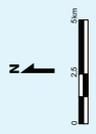
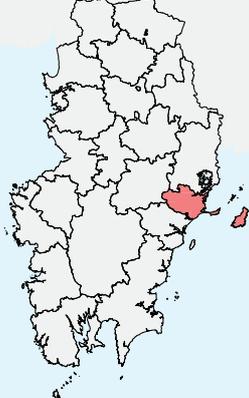
Présence de la ou des installations sur la commune (avec indication du nombre d'installations)

Légende du fond de plan

- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée
- Limite communale
- Cours d'eau

Sources :

- Fond - BD carthage
- Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
- DIREN





QUALITÉ DES COURS D'EAU - ALTÉRATION PAR LES NITRATES

En linéaire - données 1997 - 1999 / En ponctuel - données 2000

- Très bonne qualité - concentration en nitrate inférieure à 2mg/l
- Bonne qualité - Entre 2 mg/l et moins de 10 mg/l de nitrate
- Qualité passable - Entre 10 mg/l et moins de 25 mg/l de nitrate
- Mauvaise qualité - Entre 25 mg/l et moins de 50 mg/l de nitrate
- Très mauvaise qualité - Plus de 50 mg/l de nitrate

PROLIFÉRATION D'ALGUES VERTES - SITES TOUCHÉS PAR UNE MARÉE VERTE DE MAI À OCTOBRE 2002

Nombre d'apparition sur le total de quatre inventaires: mai, juillet, août et octobre 2002

- ▲ Site touché une fois
- ▲ Site touché deux fois
- ▲ Site touché trois fois
- ▲ Site touché quatre fois

PRODUCTION D'AZOTE ANIMAL PAR HECTARE ET PAR AN

données 2002

- Moins de 140 kg azote/ha SAUE
- De 140 à 170 kg azote/ha SAUE
- Plus de 170 kg azote/ha SAUE - ZONE EN EXCÉDENT STRUCTUREL

ZONE D'ACTION CONCERTÉE NITRATE

données 2002

- Territoire (commune ou bassin versant) concerné

PRÉSENCE D'ÉPANDAGE DE DÉCHETS ORGANIQUES DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES SUR LA COMMUNE

données 2001

COMMUNE CONCERNÉE

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Limite des principaux bassins versants
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée

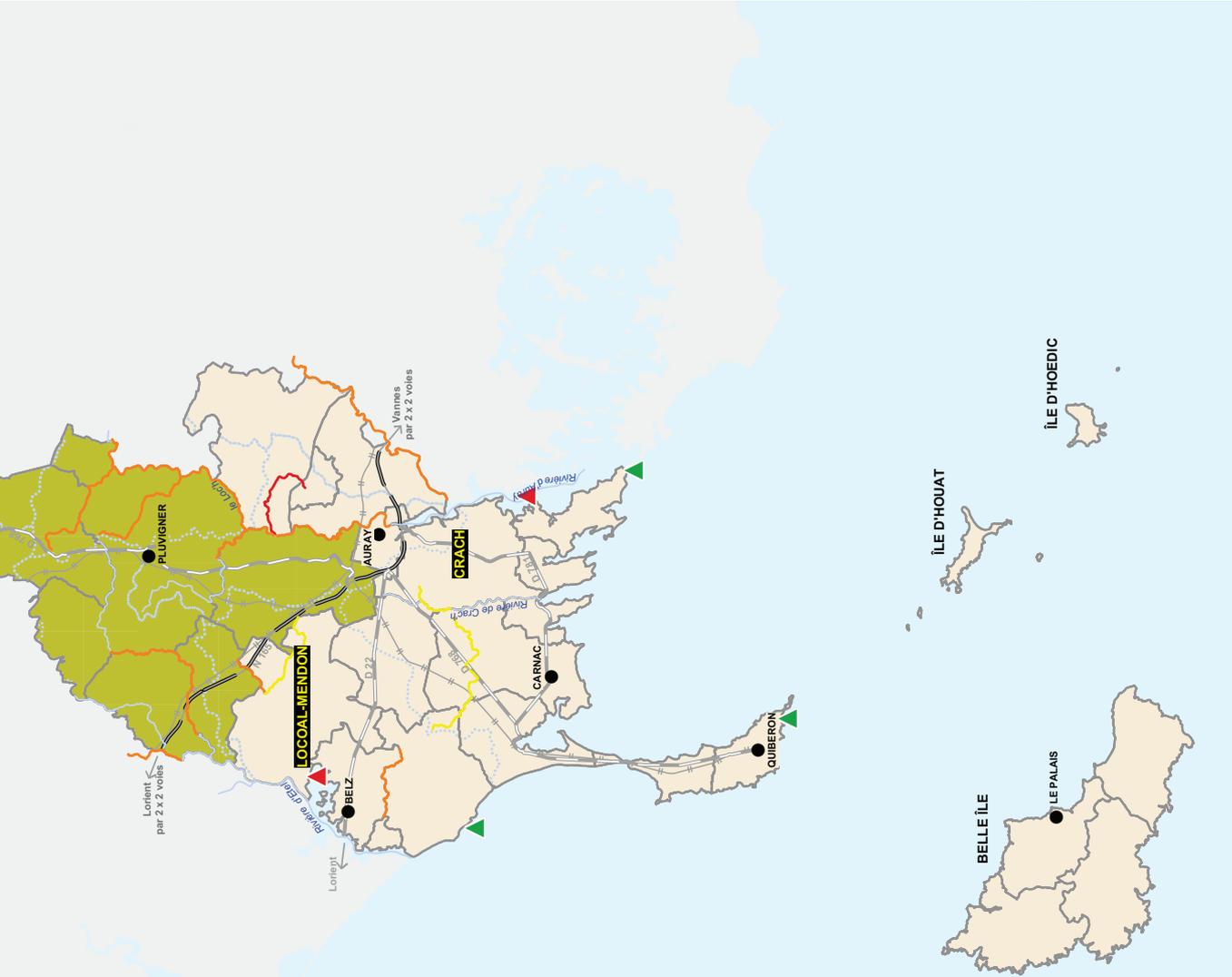
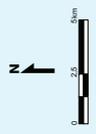


Sources :

- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- CEVA
- DIREN
- DRIRE

CERESA
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUN 2003





INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS

- Centre de transfert
- Centre de tri
- Centre de tri - compostage
- Centre de stockage
- Usine d'incinération des ordures ménagères sans récupération d'énergie
- Usine d'incinération des ordures ménagères avec récupération d'énergie
- Déchetterie

ANCIENNES DÉCHARGES (SITUATION AU 01-09-02)

- Décharge réhabilitée ou en cours de réhabilitation
- Décharge non réhabilitée

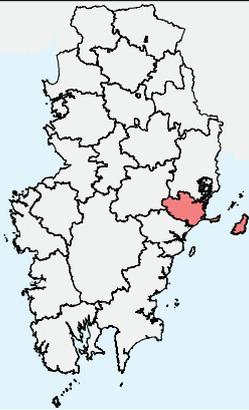
COLLECTE SÉLECTIVE (SITUATION AU 01-01-01)

Etablissement public de coopération intercommunale responsable de la collecte sélective

- SIVOM de Pluvigner
- CC de Belle Île en mer
- Pas de collecte sélective

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :
- Fond - BD carthage
- Ademe - Observatoire régional des déchets en Bretagne

CERESA
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUN 2003

